



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

11 OCT. 2024 S²LO

ID : 033-213302078-20241003-DELIB202457A-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

DELIBERATION 2024.57 – CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE D'IZON ET LA CALI - PROCEDURE D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) – SELECTION OPERATEUR DE LOCATION DE SCOOTERS ELECTRIQUES EN FREELOATING

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 SEPTEMBRE 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 OCTOBRE 2024
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM		X		Mme SARRAZIN
GIRARD Philippe, CM		X		M MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUE Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme VIDORETTA
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2024.57

CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE D'IZON ET LA CALI – PROCEDURE D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) – SELECTION OPERATEUR DE LOCATION DE SCOOTERS ELECTRIQUES EN FREELOATING

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la sollicitation de la CALI par courrier en date du 1^{er} juillet 2024 concernant le lancement d'un service de scooters électriques en libre-service sur les 45 communes de son territoire ;

Considérant la volonté politique de la municipalité d'izon d'encourager les nouvelles mobilités durables qui sont un enjeu environnemental et économique, le déploiement de scooters électriques en libre-service répond ainsi à un double objectif ;

Considérant la nécessité de formaliser avec une convention les modalités d'occupation du domaine public, les conditions de mise en œuvre d'une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre de la mise en place d'un service de 2 scooters électriques en libre-service sans station d'attache à IZON, avec une redevance annuelle de 50 € par scooter ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 26 septembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline Glize, adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

Publiée le

Fait à Izon, le 3 octobre 2024

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Clément MEZERGUE

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.